



Conseil Municipal du jeudi 31/08/2023

Le Conseil municipal s'est réuni le Jeudi 31 Août à 21h00, sous la présidence de monsieur Bernard Robert, maire de la commune.

Présents : Murielle BAROU, Isabelle BOUQUET, Yannick CHANAL, Denis CORTIAL, Brigitte GAILLARD, Marion GIRE-CABROL, Christian JUST, Romain LHOSTE, Sylvain MERLE, Pierre PAILLER, Bernard ROBERT, Cécilia SLACK-BERTRAND

Excusé : Serge GIBERT,

Secrétaires de séance : Murielle BAROU, Brigitte GAILLARD.

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 9 juin 2023

Approbation à l'unanimité du PV du conseil municipal du 09 juin 2023.

2. Décision du maire sur la fongibilité des crédits suite à la délibération du 3 avril 2023 autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre par chapitre.

Dans le cadre de la fongibilité des sommes peuvent être transférées d'un chapitre à l'autre. Le conseil doit être informé des transferts suivants :

Investissement dépenses : Chapitre 213-compte 21318/ opération1007 : - 6800 €

Investissement dépenses : Chapitre 21-compte 2118/ opération10032 : +700€

Investissement dépenses : Chapitre 21-compte 2152/ opération1003 : +6100€

3. Décision Modificative 2

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour des opérations concernant les paiements de factures en 2022. En effet, les factures payées pour les travaux de voirie sur l'aire de loisirs de la Fangère ont été imputées au compte 2128 au lieu du compte 2152. C'est pourquoi Monsieur le maire propose les changements suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
R2128/1032				1650,30€
R2128/1032				988,02€
R2128/1032				919,68€
R2128/1032				89 487,38€
R2128/1032				4818,00€
R2128/1032				1728,00€
R2128/1032				360,00€
R2128/1032				1395,72€
D2152/1032		1 650,30€		
D2152/1032		988,02€		
D2152/1032		919,68€		
D2152/1032		89 487,38€		
D2152/1032		4 818,00€		
D2152/1032		1 728,00€		
D2152/1032		360,00€		
D2152/1032		1 395,72€		
Total investissement		101 347,10€		101 347,10€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les écritures mentionnées ci-dessus.

4. Projet d'aménagement du bourg des Granges et liaison avec la Brousse (secteur du Riou)

Dans le cadre des projets de la commune, un projet structurant est émis au conseil municipal : « Aménagement de la Place des Granges et liaison pour mobilité douce entre la place et le village du Riou »

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet

5. Abandon du projet de la création de la salle polyvalente et réaffectation de la subvention Région.

Une délibération est prise pour acter l'abandon du projet de création de la salle polyvalente au profit du projet ci-dessus.

Vote à l'unanimité

6. Projet de création d'une cantine scolaire

Ce projet peut être mené en parallèle avec le projet ci-dessus si la réserve foncière le permet. La cantine pourrait se faire dans la cour de l'école pour limiter les déplacements des élèves.

Vote à l'unanimité sur le projet de cantine et l'implantation de la crèche.

7. Transfert de biens vacants et sans maître à la commune et déplacement d'un chemin rural (Parcelle AH230).

Il existe un bien vacant et sans maître (Parcelle AH230 d'environ 1000 M2) Il faut régulariser le tracé du cadastre pour prendre en compte le chemin existant. Il est possible après l'enquête réalisée, d'introduire ce bien dans le patrimoine de la commune. Le service des Impôts a donné un avis favorable.

Vote à l'unanimité.

8. Création d'un lotissement rue du Cocher.

Le projet consisterait à aménager un lotissement après le bosquet d'arbres au fond de la rue du Cocher.

Deux propositions ont été examinées : soit un lot de cinq maisons soit un lot de 10 maisons. Les aspects économiques sociaux et environnementaux ont été étudiés par le conseil municipal.

Résultats du vote : 1 abstention et 11 voix favorables à la proposition du lot de 10 maisons.

9. Questions diverses

- Un recensement aura lieu en Janvier. Il est possible de faire la demande en mairie pour devenir un agent recenseur.
- Une personne a enlevé une plaque nominative de la rue de la voie lactée mais l'accord avait été donné par le maire.
- Le compostage sera obligatoire à partir de 2024. Il faudra en informer les habitants de la commune.
- Demande de pose de bancs sur le chemin d'accès à St Quentin.
- Il faudrait terminer de poser des structures en bois pour cacher les poubelles.
- Demande d'enfouissement des réseaux dans les différents villages de la commune.
- Demande concernant le déploiement de la fibre sur la commune.

La séance est levée à 23H45.